

LOGEMENT & EMPLOI

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

L'ESSENTIEL

2019



RESSOURCES ET EMPLOIS

2018

S'ENGAGER AU SERVICE

DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

PREMIER BILAN DE LA

CONVENTION QUINQUENNALE

NOTRE PARTICIPATION

AU PROGRAMME

ACTION CŒUR DE VILLE

ALLER PLUS LOIN

AVEC LE PLAN

D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE

ACTION LOGEMENT

RESSOURCES & EMPLOIS 2018

2

Action Logement, piloté par les organisations patronales et syndicales de salariés, gère paritairement la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) afin de faciliter l'accès au logement pour les salariés et de favoriser leur accès à l'emploi. L'action du Groupe contribue à améliorer la situation du logement en France, participant ainsi au développement de l'attractivité économique et de l'équilibre social des territoires.

RESSOURCES 2018

(PEEC + PEAEAC + PSEEC*)

Contribution nette
des entreprises
1695 M€

Remboursements
de prêts consentis
aux ménages et aux bailleurs
1355 M€



3050 M€
DE RESSOURCES

EMPLOIS 2018

DES RESSOURCES 2017 (PEEC + PEAEAC + PSEEC)



Financement
des bailleurs sociaux
1279 M€



Interventions et aides
auprès des salariés
des entreprises
641 M€**



Financement
des politiques publiques****
(dont ANRU 476 M€ / FNAP 50 M€ /
ANIL 9 M€ / Foncière Logement 100 M€)
635 M€



**CONSTRUCTION
& RÉHABILITATION**

30 380
droits de réservation
acquis (dont 61 % en
droits de suite)

85 693
logements sociaux
financés
(hors intermédiaires)



551 903
AIDES DÉLIVRÉES***
dont 57,5 %
aux moins de 30 ans



**RENOUVELLEMENT
URBAIN**

480 quartiers financés
dans le cadre du NPNRU

80 000 logements
démolis

72 000 logements reconstitués
sur l'offre locative sociale

130 000 logements
requalifiés



dont
96 901
LOGEMENTS ATTRIBUÉS
dont 35,3 %
aux moins de 30 ans

*PEEC: Participation des employeurs à l'effort de construction; PEAEAC: Participation des employeurs agricoles à l'effort de construction; PSEEC: Participation supplémentaire des employeurs à l'effort de construction - ** Hors Visale et GRL - *** Y compris les attributions locatives - **** Engagements - ANRU: Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - FNAP: Fonds National des Aides à la Pierre - ANIL: Agence Nationale pour l'Information sur le Logement - NPNRU: Nouveau programme national de renouvellement urbain - Données Action Logement au 31.12.2018.



ZOOM SUR L'ACTIVITÉ DE SERVICES

Action Logement accompagne les salariés dans leurs parcours résidentiel et professionnel en leur proposant des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi. Le Groupe concentre ses efforts sur l'accompagnement des publics prioritaires que sont les salariés précaires ou en mobilité, et les jeunes en accès à l'emploi ou en formation.



551 903
aides délivrées, dont 57,5 %
aux moins de 30 ans



24 893
prêts accession
et travaux



89 419
aides et services accordés
à des salariés en situation
de mobilité ou de recrutement



320 614
aides en faveur de
la sécurisation locative



96 901
logements attribués dont
35,3 % aux moins de 30 ans



20 076
aides et services accordés
à des salariés en difficulté



ZOOM SUR L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE ET LE PATRIMOINE

En complément du financement des bailleurs sociaux et des politiques publiques de rénovation urbaine, Action Logement construit et gère des logements sociaux et intermédiaires, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, d'évolution de la société et de mixité sociale, afin de répondre aux besoins spécifiques des territoires.



998 651
logements



22 022
logements livrés



2 057
logements en accession sociale
à la propriété

soit :

931 296
logements sociaux (ESH*)

36 527
logements programmés
(agréments obtenus)



4 729
ventes HLM dont
3 636 ventes à l'unité

67 355
logements intermédiaires
et divers (hors ESH)



27 559
logements mis en chantier

NOTRE VOCATION: FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR FAVORISER L'EMPLOI



▸ Le programme Les Hunes du Scorff (Lanester, 56) sera livré par Espacil Accession au deuxième trimestre 2020.

Depuis plus de soixante-cinq ans, la vocation du groupe Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), versée par toutes les entreprises assujetties, dans le but de soutenir ses deux missions principales :

▸ Accompagner les salariés

dans leur mobilité résidentielle et professionnelle, en proposant des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement et donc à l'emploi.

▸ Construire et financer des logements

sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, d'évolution de la société, et de mixité sociale.

Le groupe Action Logement est également un financeur majeur de la mise en œuvre de la politique publique du renouvellement urbain, de la revitalisation du centre des 222 villes du programme national Action Cœur de Ville, et des politiques locales de l'habitat en lien avec les collectivités territoriales. En facilitant l'accès au logement pour les salariés, nous soutenons l'emploi localement et la performance des entreprises, contribuant ainsi au développement de l'attractivité économique et de l'équilibre social des territoires.

Pour relever ces défis, nous nous appuyons sur l'expertise des collaborateurs du Groupe dans leurs dif-

férents métiers liés au logement. La complémentarité de nos savoir-faire nous permet de traiter le logement social dans sa globalité.

Action Logement est le seul acteur en France qui propose un dispositif global répondant à la problématique du lien emploi-logement.

ACTION LOGEMENT, RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

L'utilité sociale est au cœur de nos missions. Elle est l'expression des engagements du Groupe et de ses filiales en faveur de la construction de logements, de l'accompagnement des salariés dans l'accès au logement et du développement durable. Notre action en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi contribue au développement économique des entreprises des territoires. Nos services, en particulier ceux que nous concentrons sur les populations les plus fragiles, les zones de tension urbaine et le centre des villes moyennes à redynamiser, apportent des réponses concrètes aux enjeux sociétaux des collectivités locales, avec lesquelles nous travaillons en étroite collaboration. Notre attention à inscrire notre stratégie patrimoniale dans le mouvement de la transition écologique participe à améliorer l'empreinte environnementale d'un secteur particulièrement exposé au défi climatique. Ces principes d'action servent de guide dans le dialogue avec l'ensemble de nos partenaires. ◆

NOTRE CHARTE DE DÉONTOLOGIE: NOS ENGAGEMENTS POUR UNE ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Le groupe Action Logement assure ses missions dans le respect de valeurs communes: la solidarité et l'utilité sociale, l'ouverture et la proximité, l'équité et la transparence, l'engagement et le service. Elles permettent de répondre à la confiance que placent dans le Groupe les entreprises et leurs salariés, les bailleurs, les collectivités locales et l'ensemble de ses partenaires. Pour que nos activités soient menées dans le respect de nos valeurs, selon une démarche collective responsable et exemplaire, à la hauteur de notre mission d'utilité sociale, elles doivent s'appuyer sur un engagement citoyen et une attitude solidaire, efficace et loyale. Mise à jour en 2018, la charte de déontologie du Groupe présente les comportements et les pratiques attendus et précise ceux à proscrire. Elle constitue un référentiel destiné à toutes les personnes relevant de la charte: les salariés et les dirigeants des entités du Groupe, mais aussi les administrateurs et les membres des Comités régionaux et territoriaux d'Action Logement, ainsi que toute personne amenée à représenter le Groupe ou à s'exprimer en son nom. Cette charte complète, sans s'y substituer, le cadre légal et réglementaire de l'environnement professionnel dans lequel nous exerçons nos différents métiers. Le Comité de déontologie, issu du Conseil d'administration d'Action Logement Groupe, veille à son application, à sa mise à jour et à son évolution.

NOS VALEURS, LE SOCLE FONDATEUR DE NOTRE IDENTITÉ ET DE NOTRE ACTION



SOLIDARITÉ & UTILITÉ SOCIALE

La solidarité et l'utilité sociale sont liées à la nature même de nos activités. Chaque jour, nous contribuons à relever les défis sociétaux, économiques et environnementaux liés au logement et à l'emploi des salariés, et plus particulièrement des publics prioritaires, les jeunes actifs en accès à l'emploi, les salariés précaires ou en mobilité, ou ceux qui doivent faire face à un accident de la vie.



OUVERTURE & PROXIMITÉ

L'organisation du Groupe est fondée, historiquement, sur un ancrage territorial fort, que nous avons consolidé avec notre nouvelle organisation. Nous développons nos activités sur la base d'une dynamique partenariale avec les acteurs du logement dans les territoires.



ÉQUITÉ & TRANSPARENCE

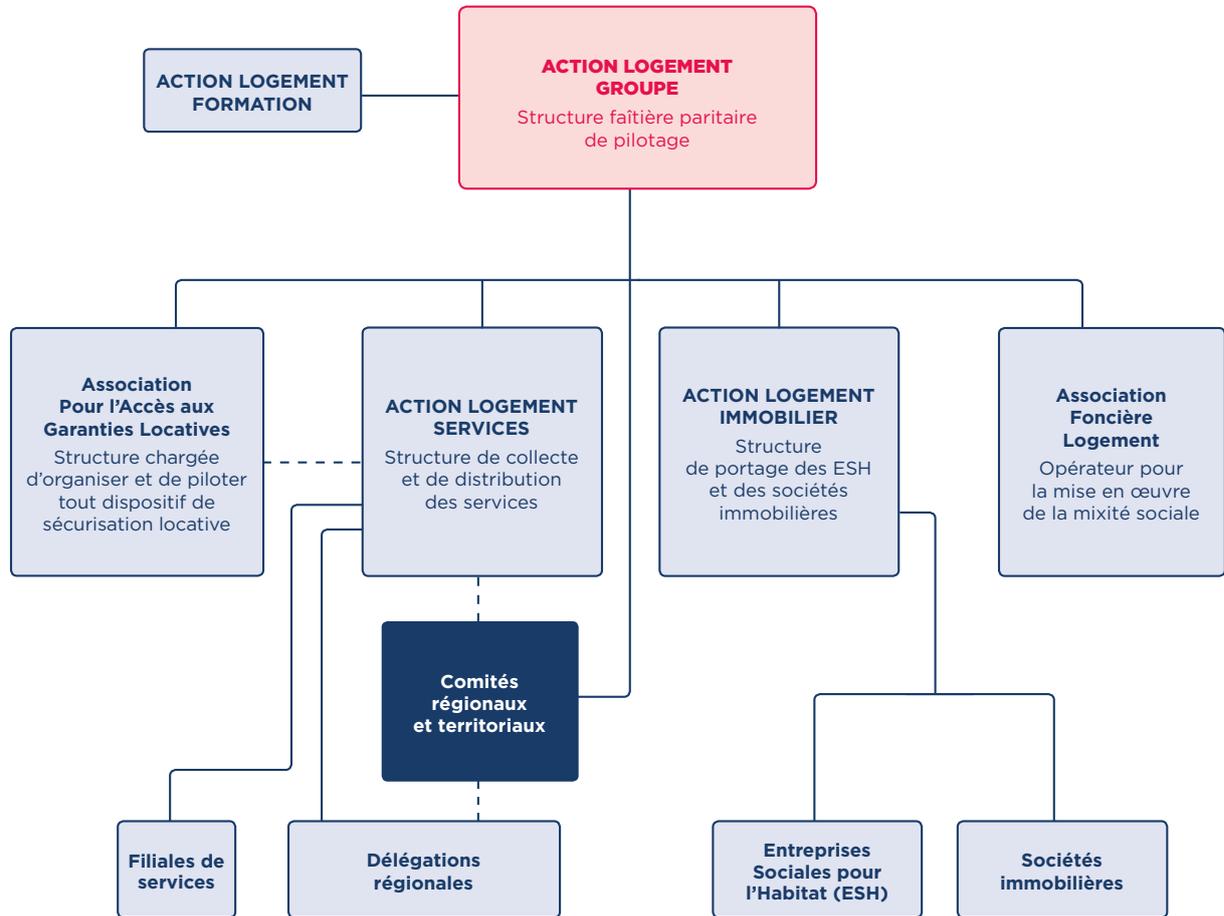
Nous agissons pour tous les salariés, quelles que soient la taille et la localisation de leur entreprise, et répondons aux spécificités des territoires. Notre organisation de proximité nous permet d'établir, avec nos partenaires et les acteurs locaux, des relations de confiance fondées sur la transparence.



ENGAGEMENT & SERVICE

La qualité du service rendu et le respect de nos engagements sont au cœur de notre démarche. Nous nous engageons à être innovants pour répondre aux défis actuels et anticiper les besoins de demain, en étant attentifs aux évolutions de la société. ●

UNE ORGANISATION AU SERVICE DU LIEN EMPLOI-LOGEMENT



ACTION LOGEMENT GROUPE

Action Logement Groupe est la structure faîtière associative de pilotage. Elle donne l'impulsion politique et garantit la cohérence stratégique de l'action des différentes entités du Groupe.

Elle a notamment pour missions de :

- signer avec l'État la convention fixant les emplois de la PEEC,
- déterminer les orientations stratégiques du groupe Action Logement,
- déterminer les conditions d'emploi des ressources financières du Groupe et en surveiller l'équilibre financier,
- veiller à ce que les aides et les services soient distribués avec équité entre les personnes éligibles, dans tous les territoires.

ACTION LOGEMENT FORMATION

Deuxième pilier de la politique RH du Groupe, Action Logement Formation intervient pour soutenir la transformation d'Action Logement. L'ambition de cette association est d'être l'organisme de formation de référence dans l'environnement du logement, afin de renforcer l'expertise de l'ensemble des parties prenantes du Groupe : administrateurs, membres des Comités régionaux et territoriaux, organisations syndicales, collaborateurs du Groupe. Son catalogue de formations originel intègre le domaine du logement, son financement, son environnement, les services du Groupe et la réglementation. Dès 2019, des moyens humains, techniques et financiers sont mutualisés et développés par les membres de l'association pour étoffer ce catalogue en réponse aux besoins des salariés du Groupe : évolution des métiers et des outils, des aspects réglementaires, du management, soutien de l'École des Gardiens avec l'APES, etc. Cela passe notamment par le développement d'une Université Digitale Groupe, de parcours mixtes en présentiel et en digital, et de classes mobiles dans chaque région.

ACTION LOGEMENT SERVICES

Action Logement Services, société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU), assure la collecte et la gestion de la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) et contribue au financement du logement social et intermédiaire ainsi que des politiques nationales. La vocation de cette société de financement est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi et contribuer à la dynamique économique des territoires, en délivrant des prêts, des aides financières et des services pour les salariés, les entreprises et les bailleurs. Ces missions sont assurées par 3 000 collaborateurs répartis dans 13 Délégations régionales et plus de 160 implantations.

ACTION LOGEMENT IMMOBILIER

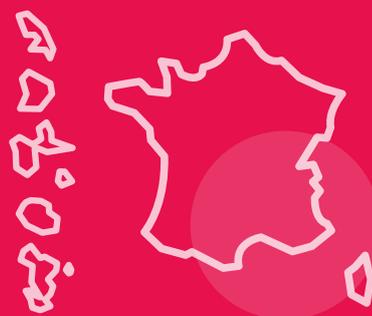
Action Logement Immobilier, société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU), met en œuvre la stratégie immobilière du Groupe. Elle détient les titres des participations de l'ensemble des filiales immobilières, dont 58 Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH). Plus de 15 000 collaborateurs travaillent au sein de ces filiales. Action Logement Immobilier porte l'une des deux missions principales du Groupe : construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'accompagnement vers l'emploi, d'écohabitat, d'évolution de la société et de mixité sociale. En tant que holding et actionnaire, Action Logement Immobilier a vocation à assurer pour le Groupe la mission d'accompagnement et de sécurisation du pilotage de ses filiales et participations. Elle s'assure des équilibres financiers et de gestion permettant la mise en œuvre des objectifs attendus par le Groupe, métier par métier, entité par entité, territoire par territoire, notamment en matière de production de logements neufs, de réhabilitation du patrimoine, de rentabilité et de fonds propres.

L'ASSOCIATION POUR L'ACCÈS AUX GARANTIES LOCATIVES (APAGL)

L'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL), organisme paritaire régi par la loi de 1901, a pour mission principale, au sein du groupe Action Logement, d'organiser et de piloter tout dispositif de sécurisation du parc locatif privé. À ce titre, elle est chargée de la conception de dispositifs, de leur pilotage et de l'évaluation de leur efficacité économique et sociale. C'est dans ce cadre qu'elle pilote, depuis 2016, Visale, le dispositif de cautionnement d'Action Logement pour les jeunes et les salariés en mobilité professionnelle.

L'ASSOCIATION FONCIÈRE LOGEMENT (AFL)

Foncière Logement est une association à but non lucratif qui a pour vocation de produire des logements locatifs et en accession à destination des salariés, afin de diversifier l'habitat dans les quartiers en renouvellement urbain et dans les villes où l'offre de logements est la plus tendue. Foncière Logement a été créée il y a quinze ans par la volonté des Partenaires sociaux et de l'État avec une double mission d'intérêt général : contribuer à la mixité sociale et au financement des caisses de retraite Agirc-Arrco. Les logements réalisés et acquis par Foncière Logement constituent, par transmission à titre gratuit, un patrimoine immobilier de qualité au bénéfice des régimes de retraites complémentaires du secteur privé (Agirc-Arrco), pour contribuer à leur financement. Plus de 30 000 logements ont d'ores et déjà été transférés gratuitement à Agirc-Arrco en 2017 en nue-propriété. ●



AGIR LOCALEMENT, DANS TOUTES LES RÉGIONS

Depuis plus de soixante-cinq ans, Action Logement construit sa stratégie en plaçant les territoires au cœur de ses interventions. Le Groupe, avec ses filiales, porte une attention particulière à concevoir et à servir ses prestations, qu'elles soient servicielles ou immobilières, en prenant en compte les besoins locaux réels. En 2018, il a développé cette inflexion en portant l'accent par exemple sur les attentes en matière de logements des jeunes actifs et des apprentis, ou d'habitat intergénérationnel pour prendre en compte les évolutions démographiques. Dans chacune des treize régions et dans l'ensemble des DROM, Action Logement s'attache également à proposer des solutions constructives et innovantes en matière de vivre-ensemble et de développement durable. Chacune de ces initiatives est construite en partenariat avec les acteurs locaux, en particulier les collectivités territoriales, avec lesquelles le dialogue s'instaure en continu. C'est une des clés décisives pour renforcer le lien emploi-logement au quotidien.

CONVENTION QUINQUENNALE : PREMIER BILAN

**LA CONVENTION
QUINQUENNALE 2018-2022 :
15 MILLIARDS D'EUROS
POUR CONTRIBUER
À L'AMÉLIORATION
DE LA SITUATION
DU LOGEMENT
EN FRANCE**



5,5 MD€

**POUR LA PRODUCTION
ET LA RÉHABILITATION
DE LOGEMENTS SOCIAUX
ET INTERMÉDIAIRES**



4,5 MD€

**POUR LES AIDES
AUX SALARIÉS**



3,5 MD€

**POUR LA RÉNOVATION
URBAINE**



1,5 MD€

**POUR REDYNAMISER
LE CENTRE DES
VILLES MOYENNES**

En 18 mois, Action Logement a posé le socle des interventions et des ambitions définies dans la Convention quinquennale 2018-2022 signée avec l'État en janvier 2018. Son expertise en matière de besoins en logements pour les salariés, ses capacités financières et son évidente utilité sociale en font, pour les pouvoirs publics, les territoires et les entreprises, un partenaire incontournable.

L'Opérateur National de Vente HLM Action Logement (ONV) a été conçu dès l'été 2018 et officiellement lancé en février dernier. Doté d'un budget de 1 milliard d'euros sur cinq ans, c'est un opérateur de place, à disposition de l'ensemble des bailleurs quel que soit leur statut, chargé de faciliter et d'accélérer la vente d'immeubles HLM pour développer l'accession sociale à la propriété et permettre aux opérateurs de reconstituer leurs marges de financement.

Le champ d'application de la garantie locative Visale a été étendu. Elle prend désormais en charge les dégradations locatives, s'applique au Bail mobilité, et le périmètre d'éligibilité a été élargi à tous les moins de 30 ans. En 2018, Action Logement a accordé 70 303 visas, soit trois fois plus que l'année précédente.

La deuxième vague de souscriptions de Prêts de haut de bilan, dite « PHB2.0 », a été lancée en juin 2018. Elle a permis de mettre à disposition des organismes de logement social une enveloppe globale de 2 milliards d'euros de financement privilégié. Action Logement prend à sa charge la bonification (amortissement différé) de ces prêts à hauteur de 812 millions d'euros.

Dans le cadre du programme national Action Cœur de Ville, des conventions-cadres ont été signées avec les 222 villes concernées. Action Logement consacre 1,5 milliard d'euros au programme pour acquérir et réhabiliter des immeubles, proposer une offre de logements renouvelée, et concourir ainsi à la redynamisation économique et sociale du centre des villes moyennes. Les premiers chantiers ont démarré en janvier 2019 (pour en savoir plus, voir page 9).

Pour les aides aux personnes morales, Action Logement a distribué 1,28 milliard d'euros : plus de 60 % de ces aides sont directement fléchées vers la production de logements sociaux.

Les aides aux personnes physiques, d'un montant de 641 millions d'euros en 2018, sont réorientées vers les aides à la mobilité : le nombre d'aides à la mobilité et au recrutement a augmenté de 13 % depuis 2017, et correspond à un engagement de 120 millions d'euros.

Le patrimoine immobilier d'Action Logement a augmenté en 2018 de 2 % pour s'établir à 998 651 logements sociaux et intermédiaires. Il représente désormais 18 % du patrimoine social national. Dans le cadre de l'effort porté sur la construction, plus de 36 500 agréments ont été délivrés.

Les mises en chantier, en décalage d'environ 18 mois par rapport à la programmation, sont en recul de 3 % par rapport à 2017. Cette baisse s'inscrit dans un contexte de ralentissement général du secteur immobilier : entre 2017 et 2018, les mises en chantier de logements collectifs ont reculé de 7 % à l'échelle nationale.

Le développement du logement intermédiaire se poursuit au travers des cinq filiales in'li, dont le patrimoine s'élevait fin 2018 à 60 906 logements, dont plus de 42 000 pour l'Île-de-France. L'objectif global est de 5 500 logements engagés en 2019.

Avec 1,695 milliard d'euros de contribution nette en 2018, la collecte tous fonds confondus (PEEC, PEAC, PSEEC) est en hausse de 4,8 % par rapport à 2017. ◆

UNE MOBILISATION EN FAVEUR DU CENTRE DES VILLES MOYENNES

Dans le cadre de la Convention quinquennale 2018-2022, Action Logement s'est engagé à lutter contre la fracture territoriale en participant à la revitalisation du centre de villes moyennes, portée par le plan national Action Cœur de Ville. Le Groupe intervient sur le volet immobilier, indispensable à l'attractivité des centres-villes.

Ce programme national vise à redonner du dynamisme aux villes moyennes en leur permettant de repenser et de reconfigurer les éléments clés de leur attractivité pour les ménages de salariés: habitat, commerce, emploi, transport, stationnement, offre éducative, culturelle, sportive, etc.

Action Logement intervient sur le volet immobilier du programme Action Cœur de Ville afin de développer une offre nouvelle et attractive de logements, en partenariat étroit avec les collectivités locales. Ainsi, 1,5 milliard d'euros est consacré sur cinq ans au financement d'opérations locatives ou d'accession sociale à la propriété, considérées comme stratégiques dans le projet de revitalisation porté par les élus locaux. Les opérations financées par Action Logement peuvent être portées par des organismes HLM ou des investisseurs privés. Il peut s'agir d'opérations d'acquisition-amélioration d'immeubles entiers, de transformation de locaux en logements, d'opérations de démolition-reconstruction, de construction d'immeubles neufs dans des dents creuses, et d'opérations de réhabilitation d'immeubles entiers du parc privé.

Afin de favoriser la mixité sociale et l'attractivité des centres-villes, les logements financés présentent une grande diversité : logements locatifs sociaux, logements locatifs intermédiaires, logements locatifs privés conventionnés, accession sociale à la propriété, voire une part de logements à loyer libre. Action Logement finance ces opérations grâce à un mode de financement nouveau composé prioritairement d'un prêt à court terme, pour le portage financier de l'opération, et d'un prêt à long terme, auquel peut être adjointe une quotité de subvention, dans la limite de 1 000 euros/m² de surface habitable. Les Délégations régionales d'Action Logement sont chargées de la mise en œuvre de ce programme aux côtés des territoires.

En 2018, Action Logement a financé les premières opérations Action Cœur de Ville à hauteur de 14 millions d'euros. En janvier 2019, 222 communes concernées avaient signé une convention-cadre, et au 31 mars dernier, les premiers engagements d'Action Logement s'étaient déjà traduits par des résultats concrets :

- 2 500 logements identifiés dans le cadre des 43 conventions immobilières signées avec les Villes et les Agglomérations,
- 200 projets immobiliers en cours de montage,
- 60 projets immobiliers financés. ●

▼ Opération d'acquisition-amélioration à Pau (64) dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.



**PARTICIPATION
D'ACTION LOGEMENT
AU PLAN ACTION
CŒUR DE VILLE**



1,5 MD€
DE FINANCEMENT
DE 2018 À 2022



DES CONVENTIONS
SIGNÉES AVEC
222
VILLES CONCERNÉES



14 M€
POUR LE FINANCEMENT
D'OPÉRATIONS
EN 2018

LES 7 AXES DU PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE

Attentif aux évolutions de la société et aux besoins des habitants dans les territoires, Action Logement a décidé de monter en puissance en mobilisant une enveloppe supplémentaire de 9 milliards d'euros pour faciliter l'accès au logement des salariés, favoriser leur mobilité et agir au profit de l'emploi. Ainsi, au moment où la France traverse une crise du logement sous des formes différenciées en fonction des territoires, Action Logement s'engage dans une démarche volontaire et innovante en apportant la démonstration d'une capacité d'action visant à répondre aux urgences du moment, tout en contribuant à porter des solutions structurantes aux défis de demain. Ce plan d'investissement, qui s'ajoute aux engagements de la Convention quinquennale, est une réponse forte aux questions concrètes de pouvoir d'achat, tout particulièrement pour les salariés aux revenus modestes. L'ensemble de ces dispositifs entrera en vigueur à l'automne 2019.

Dans le cadre de ce Plan d'Investissement Volontaire (PIV) annoncé le 10 janvier 2019 et dont la Convention d'application a été signée avec l'État le 25 avril dernier, Action Logement propose une réponse globale construite autour de sept axes prioritaires.

1 Améliorer la performance énergétique des logements : 1 milliard d'euros

Cette mesure améliore la qualité de vie et le pouvoir d'achat des salariés aux revenus modestes et contribue à la lutte contre le réchauffement climatique. Il s'agit d'une subvention de 15 000 ou 20 000 euros finançant 100 % des travaux de rénovation énergétique pour le logement des salariés aux revenus modestes, complétée par un prêt pour financer les travaux annexes. Mise en œuvre en septembre 2019, cette aide pourra être attribuée aux salariés propriétaires occupants, sous condition de plafonds de ressources, aux propriétaires bailleurs modestes, et aux propriétaires logeant des salariés modestes. Des prêts complémentaires de 10 000 à 30 000 euros pourront financer des travaux d'amélioration du logement.

2 Favoriser la mobilité : 150 millions d'euros

Pour les salariés, la réduction de la distance domicile-travail est une amélioration des conditions de vie et un gain de pouvoir d'achat. C'est également une aide pour les entreprises qui veulent recruter. Ainsi, dès septembre 2019, une prime de 1 000 eu-

ros pourra être versée aux salariés (en CDI, CDD, apprentissage, intérim ou alternance) aux revenus modestes qui déménageront pour se rapprocher de leur entreprise ou commencer un nouvel emploi. Cette nouvelle mesure s'appliquera aux salariés utilisant leur véhicule personnel, et dont le déménagement réduira le temps de trajet domicile-travail à moins de trente minutes, ou permettra l'utilisation des transports en commun. Cette aide concernera aussi les salariés ayant un revenu net fiscal mensuel jusqu'à 1,5 fois le SMIC pour une personne seule, ou 2 fois le SMIC pour un couple.

3 Aménager un habitat plus inclusif : 1,55 milliard d'euros

Action Logement prend en compte la situation des salariés âgés et crée les conditions du maintien dans leur logement, le plus longtemps possible. Ainsi, le Groupe mettra en place, à partir de septembre 2019, une subvention de 5 000 euros pour adapter les sanitaires et prévenir le risque de chute des personnes âgées. Les anciens salariés de plus de 70 ans pourront bénéficier de cette aide sous condition de plafonds de ressources « ANAH modeste » pour une personne seule. Seront également concernés les parents d'un salarié d'une entreprise privée de plus de 10 salariés répondant aux mêmes conditions d'âge et de revenu, et les personnes en situation de dépendance (GIR de 1 à 4), sans condition d'âge, selon les mêmes conditions de statut et de revenu que ci-dessus.

4 Transformer les locaux vacants en logements : 1,2 milliard d'euros

Action Logement va créer une société foncière chargée d'acheter des locaux d'activité et des bureaux vacants situés en zone tendue et de les porter sur le long terme. Objectif ? Alléger le coût de production des opérateurs, qui les transformeront en logements locatifs sociaux et intermédiaires, ou destinés à l'accession à la propriété. En trois ans, 1,2 milliard d'euros seront débloqués pour la création de 24 000 nouveaux logements, assurant la mixité sociale et fonctionnelle.

5 Améliorer l'habitat dans les Outre-mer : 1,5 milliard d'euros

La situation ultramarine exige une attention particulière aux besoins spécifiques de ces territoires, et des moyens exceptionnels en matière de construction et de réhabilitation.



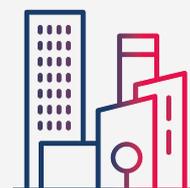
1 MD€

POUR AMÉLIORER
LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
DES LOGEMENTS



1,2 MD€

POUR TRANSFORMER
LES LOCAUX VACANTS
EN LOGEMENTS



2,72 MD€

POUR PRODUIRE PLUS
ET MOINS CHER



150 M€

POUR FAVORISER LA MOBILITÉ



1,5 MD€

POUR AMÉLIORER
L'HABITAT DANS
LES OUTRE-MER



945 M€

POUR AGIR CONTRE
LA DÉGRADATION DE
L'HABITAT ANCIEN



1,55 MD€

POUR AMÉNAGER
UN HABITAT PLUS INCLUSIF

6 Produire plus et moins cher: 2,72 milliards d'euros

Cœurs de métier d'Action Logement, la production et la réhabilitation de logements sociaux et intermédiaires pour loger les salariés doivent s'accélérer pour répondre aux besoins. Cet effort se traduit en particulier par un soutien de 1,52 milliard d'euros au secteur du logement social: 300 millions d'euros en fonds propres en faveur des ESH et des Coop, et en titres participatifs en faveur des OPH pour les aider à se restructurer; 320 millions en fonds propres en faveur des ESH filiales d'Action Logement; ainsi que 900 millions de subventions au Fonds National des Aides à la Pierre (300 millions d'euros par an pendant trois ans de 2020 à 2022), en compensation de la suppression de la contribution des bailleurs sociaux. Cet effort comprend également 200 millions d'euros pour abonder, sous forme de dotations en fonds propres, les Organismes Fonciers Solidaires (OFS) qui se créent notamment à l'initiative des collectivités locales. Il inclut aussi 1 milliard d'euros pour la production de logements locatifs intermédiaires pour les classes moyennes (500 millions d'euros de dotations en capital et 500 millions sous forme de prêts bonifiés).

7 Agir contre la dégradation de l'habitat ancien: 945 millions d'euros

Pour faire face aux situations d'indignité et aux risques subis par les habitants des logements vétustes dans les centres anciens et les quartiers paupérisés, Action Logement s'engage pour lutter contre l'habitat indigne et dégradé. Dans ce cadre, 145 millions d'euros sont consacrés à l'acquisition de copropriétés très dégradées ou dégradées pour procéder aux travaux de remise en état et à la remise en location au profit de salariés: soit 95 millions d'euros de dotations en fonds propres et 50 millions d'euros de subventions allouées aux filiales ESH du Groupe. Par ailleurs, 300 millions d'euros vont être dévolus à l'association Foncière Logement, filiale d'Action Logement, pour procéder à l'acquisition et à la réhabilitation de logements indignes, insalubres, en péril ou anciens dégradés, dans les centres-villes. Action Logement soutient également, à hauteur de 500 millions d'euros, l'effort financier pour démolir les patrimoines obsolètes et vacants des bailleurs sociaux, et contribuer ainsi à reloger les salariés en centre-ville. 🏠



21 quai d'Austerlitz CS 51456 - 75643 Paris Cedex 13
www.actionlogement.fr  [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement)  [ActionLogement](https://www.youtube.com/ActionLogement)
Direction de la Communication Groupe - © Action Logement juillet 2019